

Ordre
des conseillers
et conseillères
d'orientation



et des
psychoéducateurs et
psychoéducatrices
du Québec

UN ORDRE DEUX PROFESSIONS

R A P P O R T A N N U E L 2 0 0 8 / 2 0 0 9



TABLE DES MATIÈRES

2	LETTRES DE PRÉSENTATION
3	RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE, SECTEUR ORIENTATION ET SECTEUR PSYCHOÉDUCATION
6	RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
9	RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
12	RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF
14	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
17	RAPPORT DU SYNDIC
19	COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE
21	CONSEIL DE DISCIPLINE
22	COMITÉ DE RÉVISION
22	CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES
22	ACTIVITÉS RELATIVES À L'USURPATION DE TITRE
23	COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE
25	ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS
26	COMITÉ DE LA FORMATION
27	ACCRÉDITATIONS
28	COMITÉS D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES
29	ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE
31	ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

LETTRES DE PRÉSENTATION

MONSIEUR YVON VALLIÈRES
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

KATHLEEN WEIL
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Québec, juin 2009

M^E KATHLEEN WEIL
Ministre de la Justice du Québec, procureure générale, notaire générale du Québec
et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,
LAURENT MATTE, C.O.
Montréal, juin 2009

M^E JEAN PAUL DUTRISAC
Président, Office des professions du Québec, gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,
LAURENT MATTE, C.O.
Montréal, juin 2009

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTENCE

LA PRÉSIDENTENCE

L'ORDRE, REGROUPANT DEUX PROFESSIONS DISTINCTES, A MIS EN PLACE UNE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ADAPTÉE À SA RÉALITÉ. AINSI, LE PRÉSIDENT ET LE VICE-PRÉSIDENT DE L'ORDRE REPRÉSENTENT CHACUN LEUR SECTEUR RESPECTIF À TITRE DE PRÉSIDENTS. ENSEMBLE, ILS CONSTITUENT LA PRÉSIDENTENCE. TOUTEFOIS, CELUI QUI EST ÉLU PRÉSIDENT DE L'ORDRE, AU SUFFRAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE PÉRIODE D'UNE ANNÉE, EN PRÉSIDE LES RÉUNIONS AINSI QUE CELLES DU COMITÉ EXÉCUTIF. CETTE STRUCTURE FAVORISE LA CRÉDIBILITÉ DES DIVERSES REPRÉSENTATIONS ET PERMET À L'ORDRE D'ASSURER EFFICACEMENT SON MANDAT DE PROTECTION DU PUBLIC.

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

Outre les activités habituelles, l'ensemble de nos travaux a eu pour toile de fond le projet de modernisation du système professionnel dans le secteur de la santé mentale et des relations humaines.

LES TRAVAUX LIÉS AUX PROJETS DE LOI 50 ET 21

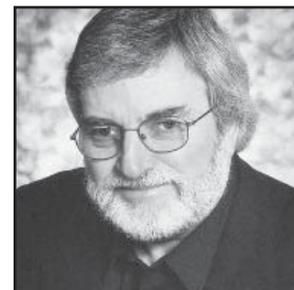
Dès les événements entourant le report de la Commission parlementaire du mois de mai 2008 pour l'étude article par article du projet de loi 50, nous avons collaboré, avec les partenaires concernés, à faire en sorte d'aplanir le plus d'obstacles possible pouvant nuire à son adoption. Nos efforts se sont d'abord concentrés sur l'objectif de maintenir le consensus entre les ordres concernés. À cet effet, nous avons eu plusieurs rencontres tant entre les représentants de ces ordres qu'entre le groupe des présidents et la présidence de l'Office des professions.

Ces différentes rencontres ont permis, dans un premier temps, d'identifier les principaux problèmes soulevés lors des audiences publiques de la Commission des institutions sur le projet de loi 50. Par la suite, nous avons plus particulièrement collaboré avec l'Ordre des travailleurs sociaux et l'Ordre des psychologues pour trouver des propositions de solutions concernant nos professions respectives, ces solutions étant toujours soumises à l'ensemble des autres ordres concernés dans la perspective de maintien du consensus.

En parallèle, nous avons eu plusieurs rencontres avec des représentants d'employeurs concernés par le projet de loi 50. Dans ce cadre, nous avons continué de collaborer avec l'Association des centres jeunesse du Québec. Nous avons également eu plusieurs contacts et rencontres avec la Fédération des associations des éducateurs spécialisés du Québec.

Au mois de novembre, en compagnie du président de l'Ordre des travailleurs sociaux, nous avons accompagné l'Office des professions dans ses rencontres des représentants des syndicats, des associations de techniciens et des représentants des professeurs de Cégep.

Nous pensons que tous ces efforts ont contribué au dépôt du nouveau projet de loi 21 modifiant le projet de loi 50 mort au feuillet lors de la dissolution de l'Assemblée nationale en novembre 2008.



MARCEL RENO, PS.ÉD.,
président du secteur psychoéducation
de l'OCCOPPQ, président de l'Ordre



LAURENT MATTE, C.O.,
président du secteur orientation de
l'OCCOPPQ, vice-président
de l'Ordre

LA COLLABORATION AVEC LES UNIVERSITÉS

Nous avons poursuivi notre excellente collaboration avec nos partenaires universitaires et avons ainsi pu concrétiser la publication du *Guide d'évaluation psychoéducative*. Cette publication est arrivée à point nommé pour nous permettre d'expliquer notre position concernant les distinctions à faire entre l'évaluation du niveau collégial pratiquée par les techniciens et celle du niveau universitaire pratiquée par les psychoéducateurs et correspondant à celle couverte par les activités réservées prévues dans les projets de loi 50 puis 21, dans la droite ligne des recommandations du rapport du comité d'experts (dit Rapport Tudeau).

Un sous-comité technique du Comité de la formation a permis de clarifier les compétences en évaluation acquises à la fin du baccalauréat en psychoéducation de celles du niveau de la maîtrise, diplôme donnant accès à l'Ordre. Nous avons ainsi pu identifier les activités réservées prévues pour les psychoéducateurs dans le cadre du projet de loi 21 qui pourraient être exercées par les « nouveaux » bacheliers en psychoéducation dans l'hypothèse de leur éventuelle insertion au système professionnel, si les travaux suivant l'adoption du projet de loi 21 vont dans ce sens. Nous avons également collaboré aux travaux d'un comité de travail de l'Université Laval qui a recommandé le développement de programmes en psychoéducation dans cette université.

LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Tout en continuant les travaux en cours dans nos différents comités de secteur de pratique, nous avons accentué nos efforts pour celui de la déficience intellectuelle et celui de la pratique privée. Tous nos travaux en comités ont eu comme priorité l'interface entre la pratique de terrain, le *Guide d'évaluation psychoéducative* et les éventuelles activités réservées. En collaboration avec des représentants tant du milieu universitaire que de la pratique, le Comité du colloque a préparé celui devant avoir lieu en mai 2009.

LA PRÉPARATION DU FUTUR

Conjointement avec le secteur orientation, nous avons complété les travaux nécessaires et présenté à la présidence de l'Office des professions une demande de dissolution de notre ordre actuel et la création de deux ordres distincts pour nos deux secteurs.

SECTEUR ORIENTATION

En orientation, avoir un projet d'avenir clair et motivant pour lequel on se prépare, savoir mettre en valeur ce qui a déjà été accompli et développé, utiliser dans le présent les opportunités, les ressources et les réseaux et se mettre en action sont des compétences au cœur même de notre expertise. C'est aussi la manière dont nous avons tâché de travailler au sein de l'Ordre, celle que nous avons choisie pour servir et protéger le public.

Nous avons œuvré à notre avenir, à ce projet toujours en développement que nous avons d'être et d'offrir à nos concitoyens une communauté professionnelle compétente et pertinente, consciente et

RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE

agissante dans son rôle auprès des personnes et des collectivités malgré le caractère individuel fortement associé à nos interventions. Nous y avons travaillé ensemble lors du colloque 2008 et poursuivrons cette démarche dans les régions et au sein de chacun de nos groupes de travail. Notre projet d'un ordre propre à notre profession, auquel nous préparons notre organisation, ne pourra qu'être une assise plus forte à cet effort.

Nous avons aussi commencé à nous préparer à être dépositaires de responsabilités nouvelles en matière de santé mentale et de relations humaines, à partager la réserve d'activités d'évaluation et de psychothérapie pour protéger les personnes les plus vulnérables, un vaste chantier à poursuivre avec d'autres ordres professionnels.

Notre profession est riche de son expérience, de ses productions, de sa communauté scientifique, mais ne le réalise pas toujours pleinement. Nos efforts de valorisation de cet impressionnant capital se poursuit, par exemple avec la mise en place d'une communauté virtuelle de partage en milieu scolaire, avec des liens en constant développement avec nos chercheurs et enseignants, qui étayent notre professionnalisme, et avec la Semaine québécoise de l'orientation qui permet de mieux faire connaître au public l'orientation d'aujourd'hui, dans toutes les régions.

Comme pour nos clients, la reconnaissance de nos acquis et de nos compétences porte à la fois une dimension interne, qui nous habilite et nous fortifie, et une dimension externe, qui permet au public et aux institutions d'apprécier ce que nous pouvons offrir.

Finalement, nous avons pensé et expérimenté, au présent, des manières d'assumer notre mission, par exemple en transformant nos comités sectoriels par des groupes de travail créés à partir de mandats stratégiques et d'échéances de production. Comme, aussi, en multipliant les occasions où l'Ordre exprime l'expertise de ses membres et l'intérêt du public, par exemple, dans le cadre de la politique du Pacte pour l'emploi, dans un symposium sur l'entrepreneuriat, dans un nouveau comité consultatif du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'orientation, créé dans le sens de nos suggestions, et dans les interventions médiatiques des c.o., et du siège social, particulièrement pendant la Semaine québécoise de l'orientation.

Nous avons investi dans nos partenariats existants ainsi que dans de nouveaux réseaux, comme dans le groupe de discussion canadien sur la mobilité interprovinciale en counselling. Nous avons aussi développé une gestion par projet avec recherche de partenariats financiers, comme pour le développement d'un guide d'évaluation en orientation, la journée de formation précolloque, l'organisation d'un symposium sur la reconnaissance des acquis et des compétences et la création d'une communauté virtuelle de partage.

Ce rapport rend compte d'un travail collectif. Je tiens à remercier tous les membres qui ont contribué aux efforts de notre communauté et souhaite souligner d'une manière particulière le travail remarquable accompli par le personnel et la direction du siège social.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



RENÉE VERVILLE, C.O., M.A.P.,
directrice générale et secrétaire,
OCCOPPQ



MARTINE LACHARITÉ, C.O.,
directrice générale adjointe,
OCCOPPQ

L'ANNÉE 2008-2009 A ÉTÉ MARQUÉE PAR UN NOUVEAU MODE DE FONCTIONNEMENT AVEC UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE. UNE FAÇON DE SE DIRIGER DE PLUS EN PLUS VERS UNE DISSOLUTION DE L'ORDRE TOUT EN ASSURANT UNE TRANSITION HARMONIEUSE VERS LA CRÉATION DE DEUX ORDRES DISTINCTS. CE QUI NOUS PERMET DE CONTINUER À ASSURER NOTRE MANDAT DE PROTECTION DU PUBLIC ET À RÉALISER LES OBJECTIFS PRÉVUS AU PLAN D'ACTION 2008-2009.

DISSOLUTION DE L'ORDRE ET PROCESSUS DE CRÉATION DE DEUX ORDRES DISTINCTS

Le Conseil d'administration ayant adopté des principes qui permettent un fonctionnement autonome par secteur tout en préservant son mandat de protection du public, la structure organisationnelle a été revue. Les dépenses effectuées par le Bureau du syndic, celles entourant le Conseil de discipline et le Comité de révision des plaintes de même que les inspections particulières sont partagées à parts égales. Toutefois, toutes les activités touchant le développement de la profession sont assumées de façon autonome par les deux secteurs. Le magazine *en pratique* en est un exemple, il a changé de format et est maintenant produit séparément par chacun des secteurs.

Déjà, le personnel professionnel travaillait par secteur et nous avons donc procédé, en cours d'année, à l'affectation du personnel de soutien en prévoyant une période de transition favorisant le transfert des compétences et l'apprentissage de nouvelles fonctions. Cette période transitoire s'échelonna jusqu'en septembre 2009.

Parallèlement, nous avons poursuivi nos démarches auprès de l'Office des professions vers la reconnaissance légale de deux ordres distincts.

MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Dans le cadre de l'entente France-Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, nous avons entrepris des travaux nous permettant d'identifier les conditions nécessaires à la reconnaissance effective des qualifications professionnelles pour la profession de conseiller d'orientation au Québec et de celle de conseiller d'orientation-psychologue en France. Nous avons procédé à une étude comparative des champs de pratique et des titres de formation et avons soumis une demande au Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre pour poursuivre notre démarche. Nous en sommes à communiquer avec nos homologues français pour examiner ensemble en détail nos deux champs de pratique et les titres de formation qui y sont associés. Pour ce qui est de la profession de psychoéducateur, nos recherches ont permis de constater que l'écart entre le niveau de formation en France et celui au Québec est tel qu'il empêcherait de conclure une entente.

Concernant la mise en œuvre du chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur portant sur la mobilité de la main-d'œuvre, nos professions n'étant pas réglementées dans les autres provinces canadiennes, nous avons signalé à l'Office des professions que, dans ce contexte, l'établissement d'ententes de reconnaissance mutuelle de qualifications professionnelles ne s'appliquait pas à nos deux professions.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

L'amélioration des compétences des membres a continué d'être au cœur de nos préoccupations tout au long de l'année. Plusieurs activités de formation ont été offertes aux membres et ont été très appréciées, particulièrement sur le plan du contenu. Les formations répondaient donc aux attentes exprimées par les membres.

De plus, nous avons mis à la disposition des membres une nouvelle activité de formation continue à distance permettant ainsi d'en rejoindre davantage. Cette dernière porte sur les aspects pratiques de la tenue de dossiers, et vise à habiliter les membres à tenir et à rédiger leurs dossiers avec efficacité.

L'Ordre a développé, grâce au soutien financier du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, une communauté virtuelle de partage pour les professionnels de l'orientation des écoles secondaires chargés d'accompagner les élèves dans leur cheminement et dans les choix qu'ils doivent faire tout au long de leur scolarité. La création de cet outil virtuel permet de centraliser l'information, de donner accès à des outils d'intervention et d'échanger dans un forum de discussion.

Tout en ayant accès à quarante ateliers diversifiés, les conseillers d'orientation ont amorcé une réflexion sur leur pertinence sociale pendant le colloque 2008. Une recherche de la conseillère d'orientation Céline Bacon, Ph.D., a nourri cette réflexion qui a culminé par un panel très animé permettant d'identifier plus de 21 énoncés. Un groupe de travail a été mis sur pied pour poursuivre la réflexion en préparant de nombreuses consultations donnant la possibilité aux membres de poursuivre cette importante démarche dans la prochaine année.

De plus, un chantier très important a pris son envol en 2008. Il s'agit du développement d'un guide d'évaluation en orientation. Dans la foulée de la modernisation du système professionnel en santé mentale et relations humaines et du dépôt du projet de loi 21 réservant des activités, un groupe de travail a été formé dans le but de développer un cadre conceptuel pour l'évaluation en orientation, pour ensuite rédiger un guide pratique pour les conseillers d'orientation.

Du côté des psychoéducateurs, nous avons finalisé le *Guide d'évaluation psychoéducative*. Nous avons également élaboré une formation portant spécifiquement sur l'utilisation de ce guide afin de permettre aux membres de mieux se l'approprier. Une première formation a eu lieu en mars dernier. Dans le but de permettre aux psychoéducateurs d'avoir accès à de nouveaux outils de développement professionnel, nous avons signé une entente avec l'Université du Québec à Trois-Rivières permettant l'élargissement du Répertoire virtuel d'outils pour inclure la présentation de pratiques exemplaires.

GESTION

Dans la foulée des actions entreprises suite à l'adoption du projet de loi 86 modifiant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*, nous avons rédigé la *Politique du responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels*.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Nous avons revu certaines politiques afin de les actualiser en fonction du contexte actuel. Nous avons notamment revu la *Politique de rémunération à la présidence* ainsi que celle de rémunération des syndicats, des inspecteurs et des contractuels et tuteurs. Nous avons également revu les Règles d'éthique et de fonctionnement afin d'apporter certaines modifications suite à l'adoption du projet de loi 75 modifiant le *Code des professions*. La partie touchant le Bureau du syndic a été revue en profondeur en tenant compte entre autres du document *Guide des relations entre les dirigeants et le syndic d'un ordre professionnel*, rédigé par un groupe de travail créé par le Conseil interprofessionnel du Québec.

RAYONNEMENT

La Semaine québécoise de l'orientation 2008, sous le thème *Un projet pour soi, une place dans le monde* s'est déroulée du 2 au 8 novembre 2008. En plus d'avoir constaté une augmentation importante de l'achalandage du site web, 49 interventions médiatiques ont été diffusées dans les médias écrits et électroniques dans plusieurs régions du Québec. Neuf activités dédiées exclusivement au grand public ont été présentées par 14 conseillers d'orientation à Chicoutimi, Gatineau, Granby, Laval, Montréal, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières.

Une des activités qui a contribué le plus à faire connaître la profession de psychoéducateur est sans aucun doute la conception et la réalisation du programme *Gang de choix*. Ce programme de prévention, visant à développer chez les élèves leur capacité de faire des choix éclairés par rapport à leur vie, a été créé en partenariat par le secteur psychoéducation de l'Ordre, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, le Service de police de la Ville de Montréal et le Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire. Le programme a été lancé en juin 2008 en présence des partenaires et des représentants politiques et des médias. Toutes les écoles primaires du Québec ont reçu l'information concernant ce programme et plusieurs présentations ont été faites auprès des policiers et des commissions scolaires. Le projet a fait l'objet d'une présentation dans le cadre d'un congrès sur la violence à Lisbonne.

Afin de mieux faire connaître le travail des psychoéducateurs, un groupe de travail s'est penché sur la tenue d'un événement qui aurait cet objectif. Une proposition a été faite au Conseil d'administration pour la tenue de Journées de la psychoéducation. Ces premières journées se tiendront à l'automne 2010.

Nous avons aussi été sollicités à plusieurs reprises par les médias pour obtenir l'expertise de conseillers d'orientation et de psychoéducateurs dans des dossiers d'actualité.

Cela ne représente que les principales actions de la direction générale au cours de la dernière année. La réalisation de ces activités n'aurait pu être possible sans le soutien du Conseil d'administration, du Comité exécutif, des différents membres qui ont œuvré de façon bénévole à l'Ordre et du travail acharné et au dévouement de tout le personnel de l'Ordre particulièrement dans ce contexte d'incertitude. Nous les remercions sincèrement.

Nous ne pouvons passer sous silence le travail colossal réalisé par Marcel Renou à la présidence depuis son arrivée à l'Ordre en 2000. Nous lui souhaitons une retraite sereine et bien méritée.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION VEILLE À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES AFFAIRES DE L'ORDRE ET À L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU *CODE DES PROFESSIONS* ET DES RÈGLEMENTS DE L'ORDRE. IL DÉFINIT ÉGALEMENT LES GRANDES ORIENTATIONS. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A TENU CINQ RÉUNIONS RÉGULIÈRES ET UNE RÉUNION EXTRAORDINAIRE AU COURS DE L'ANNÉE 2008-2009.

LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LES 23 ET 24 MAI 2008, MONSIEUR MARCEL RENO, PS.ÉD., A ÉTÉ ÉLU PRÉSIDENT DE L'ORDRE AU SUFFRAGE DES ADMINISTRATEURS, ET CE, POUR UNE PÉRIODE D'UN AN.

LES ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2008-2009

SECTEUR ORIENTATION

MARTINE MORIN, c.o., Section I : Bas-St-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord (élue en mai 2008)

LIETTE GOYER, c.o., et ALAIN DUBOIS, c.o., Section II : Capitale nationale et Chaudière-Appalaches (élus en mai 2006)

JOSÉE BEAUSÉJOUR, c.o., Section III : Mauricie et Centre-du-Québec (élue en mai 2008)

LAURENT MATTE, c.o., et MARIO THERRIEN, c.o., Section IV : Estrie et Montérégie (élus en mai 2006)

ÉRIK BEAULIEU, c.o., et CLAUDE NADON, c.o., Section V : Montréal (élus en mai 2008)

ÉLYSE LACHANCE, c.o., Section VI : Laval, Laurentides et Lanaudière (élue en mai 2006, jusqu'en septembre 2008)

JOSÉE LANDRY, c.o., Section VI : Laval, Laurentides et Lanaudière (nommée en septembre 2008)

MICHEL TURCOTTE, c.o., Section VII : Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (élu en mai 2008)

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

ÉRIKA FORTIN, ps.éd., Section I : Bas-St-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord (élue en mai 2008)

RICHARD LACHAPPELLE, ps.éd., Section II : Capitale nationale et Chaudière-Appalaches (nommé en novembre 2007)

BRIGITTE ALARIE, ps.éd., Section III : Mauricie et Centre-du-Québec (élue en mai 2008)

MARCEL RENO, ps.éd., et JEAN-PIERRE ROBIN, ps.éd., Section IV : Estrie et Montérégie (élus en mai 2006)

DENIS LECLERC, ps.éd., Section V : Montréal (élu en mai 2008)

MICHÈLE CARON, ps.éd., Section V : Montréal (élue en mai 2008, jusqu'en mars 2009)

MARYSE BEAUDOIN, ps.éd., et DIANE BLAIN-LAMOUREUX, ps.éd., Section VI : Laval, Laurentides et Lanaudière (élues en mai 2006)

GABRIELLE THIVIERGE, ps.éd., Section VII : Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (élue en mai 2008)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS

NICOLE DESAULNIERS (jusqu'à novembre 2008)

ARACELI FRAGA (nommée en septembre 2008, jusqu'à novembre 2008)

RENÉ BRISSON (nommé en novembre 2008)

PIERRE R. TREMBLAY (nommé en mai 2006)

ANDRÉ ROY (nommé en mai 2008)

MICHEL PAQUETTE (nommé en mars 2009)

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE S'EST TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2008 ET A RENDU COMPTE DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2007 AU 31 MARS 2008.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PERMETTANT DE RENDRE COMPTE DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009 SE TIENDRA LE 18 SEPTEMBRE 2009.

LES ADMINISTRATEURS ONT NOTAMMENT :

- ▶ élu parmi leurs membres quatre représentants pour siéger au Comité exécutif : Laurent Matte, c.o., vice-président ; Alain Dubois, c.o., conseiller ; Denis Leclerc, ps.éd., conseiller et André Roy, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec. Marcel Renou, ps.éd., président de l'Ordre, est d'office membre et président de ce comité ;

DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

- ▶ adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008 ;
- ▶ résolu de recommander à l'Assemblée générale annuelle de choisir la firme Allaire, de Carufel, c.a. pour effectuer la vérification de l'exercice 2008-2009 ;
- ▶ résolu de choisir, comme référence pour l'augmentation du taux de remboursement des frais de déplacement, la directive du Conseil du Trésor pour l'ensemble des employés de la fonction publique, en regard du pourcentage d'augmentation et de la date d'entrée en vigueur ;
- ▶ adopté la *Politique de rémunération à la présidence* ;
- ▶ adopté les modifications relatives aux politiques de rémunération des syndics, des inspecteurs, des contractuels et tuteurs ;
- ▶ adopté la *Politique du responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels* ;

- ▶ adopté les structures organisationnelles des deux futurs ordres et que celles-ci, avec certains ajustements, soient effectives dès le 1^{er} avril 2009 ;
- ▶ adopté les modifications à la *Politique des règles d'éthique et de fonctionnement* ;
- ▶ résolu de procéder à une consultation auprès des membres sur la séparation, en précisant l'état des travaux ;
- ▶ résolu d'octroyer une augmentation salariale de 2,5 % aux employés pour l'exercice financier 2009-2010 ;
- ▶ adopté les plans d'action de chacun des secteurs pour l'année 2009-2010 ;
- ▶ adopté les prévisions budgétaires 2009-2010 établies selon le principe de l'autonomie financière pour chacun des secteurs ;
- ▶ résolu d'augmenter la cotisation de 7 \$ pour 2009-2010, soit selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation ;

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET NORMES

- ▶ résolu de ne pas adopter de règlement en vertu des paragraphes *q* et *r* de l'article 94 du *Code des professions*, et ainsi, ne pas émettre de permis sur permis ni de permis spéciaux pour les professions de conseiller d'orientation et de psychoéducateur ;
- ▶ adopté le programme de surveillance générale de la pratique de chacun des secteurs pour l'année 2009-2010 ;

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- ▶ résolu de procéder à l'instauration d'un répertoire de pratique à l'intention des membres du secteur psychoéducation;
- ▶ adopté le programme de formation continue pour l'année 2008-2009;
- ▶ résolu d'accorder la bourse de doctorat 2008 au secteur orientation à Cynthia Bilodeau, c.o., et au secteur psychoéducation à Julie Lessard, ps.éd., tel que recommandé par les jurys respectifs;
- ▶ résolu de modifier le libellé du critère 2 pour l'admissibilité à la bourse comme suit : *être étudiant dans un programme de doctorat (Ph.D.) en orientation, en psychoéducation ou dans une discipline connexe*;
- ▶ résolu de revoir le fonctionnement des comités d'affaires professionnelles du secteur psychoéducation;
- ▶ résolu d'accorder le statut de membre émérite à Marcel Renou, ps.éd.;
- ▶ résolu de remettre le Mérite du C.I.Q. 2009 à Michèle Caron, ps.éd.

PERSONNEL DE L'ORDRE

DIRECTION GÉNÉRALE

RENÉE VERVILLE, c.o., M.A.P., directrice générale et secrétaire

MARTINE LACHARITÉ, c.o.,
directrice générale adjointe

M^e GENEVIÈVE ROY, conseillère juridique

DENISE NOËL, secrétaire à la présidence

MÉLANIE CHAGNON, secrétaire à la direction et aux communications, secteur orientation (depuis mars 2009)

ADMISSION, INSPECTION, DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

RICHARD LOCAS, c.o., chargé d'affaires professionnelles, secteur orientation

CLAUDE PAQUETTE, ps.éd., chargé d'affaires professionnelles et coordonnateur à l'inspection, secteur psychoéducation

DOMINIQUE TRUDEL, ps.éd., Ph.D., responsable de la formation continue de l'Ordre et chargée d'affaires professionnelles, secteur psychoéducation

JOHANNE ROCRAY, c.o., coordonnatrice à l'inspection professionnelle, secteur orientation, et inspectrice

MÉLANY BESNER, secrétaire à l'admission

LISE PIGEON, secrétaire à l'inspection professionnelle et au Bureau du syndic

PIERRETTE SAVARD, secrétaire à la formation continue et aux affaires professionnelles

SERVICES ADMINISTRATIFS

MICHELINE CHASSÉ, responsable des services administratifs

FRANCINE POULIOT, secrétaire-réceptionniste

SYLVIANE BESNER, commis aux services administratifs

SERVICES DES COMMUNICATIONS

DIANE TREMBLAY, coordonnatrice aux communications, secteur orientation

JAËLLE HÉROUX, responsable des communications, secteur psychoéducation

CÉLINE TRUDEL, secrétaire aux communications (jusqu'en février 2009)

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

LE COMITÉ EXÉCUTIF, ÉLU ANNUELLEMENT PARMIS LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EST CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION COURANTE DES AFFAIRES DE L'ORDRE ET PEUT EXERCER TOUS LES POUVOIRS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LUI DÉLÈGUE.

POUR L'EXERCICE 2008-2009, LE COMITÉ EXÉCUTIF ÉTAIT FORMÉ DU PRÉSIDENT MARCEL RENOU, PS.ÉD., DU VICE-PRÉSIDENT LAURENT MATTE, C.O., DES CONSEILLERS ALAIN DUBOIS, C.O., ET DENIS LECLERC, PS.ÉD., ET DE L'ADMINISTRATEUR NOMMÉ ANDRÉ ROY. IL A ACCUEILLI DEUX ADMINISTRATRICES EN TANT QU'OBSERVATRICES, SOIT JOSÉE BEAUSÉJOUR, C.O., ET DIANE BLAIN-LAMOUREUX, PS.ÉD.

Pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, le Comité exécutif a tenu 9 réunions régulières. Outre les recommandations faites au Conseil d'administration, le Comité exécutif a notamment :

DOSSIERS RÉGLEMENTAIRES

- ▶ résolu d'imposer un stage de perfectionnement à deux membres tel qu'il a été recommandé par le Comité d'inspection professionnelle à la suite d'une enquête particulière sur la compétence, et d'en nommer les superviseuses de stage;
- ▶ résolu de recommander au Comité d'inspection professionnelle du secteur orientation de procéder à une enquête particulière sur la compétence d'un membre;
- ▶ entendu une candidate à l'admission par équivalences de formation et résolu que son dossier soit revu par le Comité des admissions par équivalence;
- ▶ résolu de maintenir la décision du Comité des admissions par équivalence de refuser deux candidatures à l'admission;

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- ▶ résolu de procéder par reddition de comptes auprès du Comité exécutif concernant l'octroi de mandats professionnels en vertu de l'article 18 de la Section I de la *Politique 07-01 – Règle d'éthique et de fonctionnement de l'Ordre*;
- ▶ résolu de former des groupes de travail au secteur orientation, d'en nommer les membres et d'adopter leur mandat respectif : groupe de travail sur l'orientation, groupe de travail sur le *Guide d'évaluation en orientation* et groupe de travail sur la pertinence sociale;
- ▶ résolu de mettre en place un *focus group* dans le but de révéler la connaissance qu'a le public de la psychoéducation et qu'un montant de 10 000 \$, tiré du budget du secteur psychoéducation, y soit consacré;

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- ▶ résolu de décerner le Prix professionnel 2008 au secteur orientation à Isabelle Falardeau, c.o., et de ne pas octroyer de Prix scientifique 2008 au secteur orientation;
- ▶ résolu de décerner le Prix professionnel 2008 au secteur psychoéducation à Suzanne Laviguer, ps.éd.;
- ▶ résolu de décerner le Prix scientifique 2008 au secteur psychoéducation à Monique Séguin, Alain Brunet et Line LeBlanc, ps.éd.;
- ▶ résolu de joindre les deux professions en un seul Comité d'accréditation à la pratique de la psychothérapie jusqu'au moment de la séparation;
- ▶ résolu de recommander la candidature de Louis Cournoyer, c.o., pour combler un poste au Conseil supérieur de l'éducation;

DOSSIERS À CARACTÈRE FINANCIER

- ▶ résolu de combler le manque à gagner de la SQO 2008 en affectant une somme de 8 000 \$ prise à même les surplus du secteur orientation;
- ▶ résolu d'établir à 0,43 \$ du kilomètre le remboursement des frais de déplacement, tel qu'établi par le Conseil du Trésor au 1^{er} octobre 2008;

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ▶ de choisir, comme référence pour l'augmentation du taux de remboursement des frais de déplacement, la directive du Conseil du Trésor pour l'ensemble des employés de la fonction publique, en regard du pourcentage d'augmentation et de la date d'entrée en vigueur;
- ▶ d'adopter les prévisions budgétaires 2009-2010;
- ▶ d'augmenter de 2,5 % les échelles salariales pour l'année 2009-2010;
- ▶ d'adopter les modifications à la *Politique 07-01 – Règles d'éthique et de fonctionnement de l'Ordre*;
- ▶ d'accorder le statut de membre émérite à Marcel Renou, ps.éd.;
- ▶ de tenir une consultation auprès des membres sur la séparation;
- ▶ de remettre le Mérite du C.I.Q. 2009 à Michèle Caron, ps.éd.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Région	Femmes C.O.	Femmes PS.ÉD.	Total Femmes	Hommes C.O.	Hommes PS.ÉD.	Total Hommes	Total C.O.	Total PS.ÉD.	Total Région admin.	Total Section
Bas St-Laurent (1)	37	57	94	23	9	32	60	66	126	
Saguenay (2)	66	66	132	18	8	26	84	74	158	
Côte-Nord (09)	20	23	43	7	6	13	27	29	56	
Gaspésie (11)	28	24	52	4	4	8	32	28	60	
Total Section I	151	170	321	52	27	79	203	197		400
Québec (3)	396	128	524	117	32	149	513	160	673	
Chaudière-Appalaches (12)	113	72	185	25	9	34	138	81	219	
Total Section II	509	200	709	142	41	183	651	241		892
Mauricie (4)	54	154	208	19	35	54	73	189	262	
Centre-du-Québec (17)	32	131	163	21	24	45	53	155	208	
Total Section III	86	285	371	40	59	99	126	344		470
Estrie (5)	114	208	322	41	58	99	155	266	421	
Montérégie (16)	225	463	688	74	75	149	299	538	837	
Total Section IV	339	671	1 010	115	133	248	454	804		1 258
Montréal (6)	406	695	1 101	139	118	257	545	813	1358	1358
Total Section V	406	695	1 101	139	118	257	545	813	1358	1358
Laval (13)	35	130	165	19	22	41	54	152	206	
Lanaudière (14)	48	97	145	9	30	39	57	127	184	
Laurentides (15)	54	135	189	25	34	59	79	169	248	
Total Section VI	137	362	499	53	86	139	190	448		638
Outaouais (7)	51	114	165	19	25	44	70	139	209	
Abitibi Témiscamingue (8)	20	128	148	5	31	36	25	159	184	
Nord-du-Québec (10)	5	2	7	0	6	6	5	8	13	
Total Section VII	76	244	320	24	62	86	100	306		406
Hors Québec	35	24	59	7	2	9	42	26	68	68
Total des membres	1739	2651	4390	572	528	1100	2311	3179	5 490	5490

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie.

Moyen de garantie	Nombre de membres				Montant prévu de la garantie	
	C.O.	C.O. et PS.ÉD.	PS.ÉD.	TOTAL	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
La Capitale assurances générales	1342	6	1494	2842	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption	969	1	1685	2655	—	—

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

INSCRIPTION AU TABLEAU AU 31 MARS 2009

	C.O.	C.O. et PS.ÉD.	PS.ÉD.	Total
--	------	----------------	--------	-------

DÉLIVRANCE DE PERMIS

Permis réguliers	134	0	143	277
Permis restrictifs temporaires	10	0	30	40
Permis restrictifs temporaires révoqués	2	0	1	3

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

Membres inscrits au tableau (31/03/2008)	2297	7	3072	5376
Nouvelles inscriptions	116	0	155	271
Réinscriptions	79	0	174	253
Radiations non-paiement	82	0	141	223
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	1	0	0	1
Inspection avec limitation du droit d'exercice	0	0	0	0
Inspection avec suspension du droit d'exercice	0	0	0	0
Démissions	96	0	83	179
Décès	5	0	2	7
Total des membres au 31 mars 2009	2308	7	3175	5490
Permis restrictifs temporaires	10	0	44	54

CLASSEMENT DE COTISATION

(Dates des versements : 1/4, 1/7, 1/9 et 1/10)

	C.O.	C.O. et PS.ÉD.	PS.ÉD.	Total	Cotisation
Membres réguliers	1677	7	2592	4276	437 \$
Membres recrues, 1 ^{re} année	123	0	101	224	109 \$
Membres recrues, 2 ^e année	113	0	83	196	218 \$
Membres recrues, 3 ^e année	64	0	35	99	328 \$
Membres non en exercice	130	0	308	438	109 \$
Membres hors Québec	42	0	26	68	109 \$
Membres émérites	7	0	3	10	– \$
Membres à vie	89	0	0	89	– \$
Membres retraités	63	0	27	90	60 \$
Total au 31 mars 2009	2308	7	3175	5490	

ÉTUDIANTS ASSOCIÉS

Secteur orientation	178
Secteur psychoéducation	216
Total au 31 mars 2009	394

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES MEMBRES SELON LES MILIEUX DE TRAVAIL

Total des membres au 31 mars 2009	5490
-----------------------------------	------

Milieux de travail	C.O.	%	PS.ÉD.	%	TOTAL	%
Éducation	1069	19%	1094	20%	2163	39%
Primaire	13	2%	546	98%	559	
Secondaire	480	60%	324	40%	804	
Secondaire-adultes	199	85%	34	15%	233	
Centre administratif	49	43%	64	57%	113	
Cégep	205	82%	44	18%	249	
Cégep - éducation des adultes	11	46%	13	54%	24	
Université	40	39%	63	61%	103	
Université (consultation)	72	92%	6	8%	78	
Petite enfance	3	0.05%	57	1.0%	60	1.1%
Emploi	363	7%	31	1%	394	7%
Organisme de développement en employabilité	326	95%	29	8%	344	
Emploi-Québec	48	96%	2	4%	50	
Centre de réadaptation	46	1%	394	7%	440	8%
Compagnie d'assurances	5	100%	0	0%	5	
CSST-SAAQ-IVAC	14	56%	11	44%	25	
Centres de réadaptation	27	7%	383	93%	410	
Centres hospitaliers	2	0%	146	3%	168	3%
Centres jeunesse	4	0.1%	410	7%	414	8%
CLSC	11	0.2%	517	9%	529	10%
CHSLD	0	0.0%	18	0.3%	18	0.3%
Organismes communautaires	33	0.6%	128	2.3%	161	2.9%
Fonction publique et organismes	97	1.8%	68	1.2%	165	3.0%
Compagnies et entreprises	51	0.9%	19	0.3%	70	1.3%
Cabinet-conseil (à temps plein)	287	5.2%	88	1.6%	375	6.8%
En recherche d'emploi	53	1.0%	51	0.9%	104	1.9%
Retraités	172	3.1%	34	0.6%	206	3.8%
Autres	100	1.8%	124	2.3%	223	4.1%
TOTAL	2311	42%	3179	58%	5490	100%

RAPPORT DU SYNDIC

L'ORDRE ADMINISTRE DEUX PROFESSIONS DISTINCTES. LE BUREAU DU SYNDIC TRAITE LES DOSSIERS D'UNE FAÇON SPÉCIFIQUE À L'UNE OU L'AUTRE DES DEUX PROFESSIONS, SOIT L'ORIENTATION, SOIT LA PSYCHOÉDUCATION. LE PRÉSENT RAPPORT INTÈGRE LES DEUX PROFESSIONS.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, le Bureau du syndic a ouvert trente nouveaux dossiers d'enquête.

Huit demandes d'information générale provenant du public ou de membres ont aussi été traitées par le Bureau du syndic. Deux de ces demandes ont donné lieu à l'ouverture de dossiers d'enquête. En date de ce jour, deux demandes sont toujours en suspens, en attente de compléments d'information.

Si l'on ajoute les 30 nouveaux dossiers d'enquête à ceux toujours actifs au 1^{er} avril 2008, le Bureau du syndic a agi dans 51 dossiers d'enquête au cours de la période visée (Tableau 1).

En cours d'année, 29 dossiers d'enquête ont été fermés. De ceux-ci, trois ont fait l'objet d'une référence au Comité d'inspection professionnelle pour visite particulière sur la compétence. Des recommandations ont été adressées aux membres intimés dans 13 dossiers. Quatre dossiers ont fait

l'objet d'une demande d'avis au Comité de révision des plaintes à la suite des décisions rendues; les décisions des syndics adjoints ont été retenues dans deux de ces dossiers et deux sont en attente d'avis. Un dossier (secteur orientation) a été clos à la suite d'une décision sur sanction rendue par le Conseil de discipline.

Durant l'exercice, une plainte (secteur orientation) a été déposée devant le Conseil de discipline. Une décision sur culpabilité vient d'être rendue. La décision quant à la sanction est actuellement en délibéré devant le Conseil de discipline.

Finalement, en vertu de l'application du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes*, un dossier a fait l'objet d'une demande d'arbitrage, les parties n'étant pas parvenues à une entente.

PENDANT LA PÉRIODE VISÉE, LE BUREAU DU SYNDIC ÉTAIT CONSTITUÉ DES MEMBRES SUIVANTS :

LOUISE LÉVESQUE-VACHON, c.o.,
syndic

ANNIE POIRIER, ps.éd.,
syndic adjointe

GILLES BERGERON, ps.éd.,
syndic adjoint
(début de contrat / fin novembre 2008)

JOËLLE ATLAN, ps.éd.,
syndic adjointe
(fin de contrat / janvier 2009)

LOUISE ST-PIERRE, c.o.,
syndic adjointe

MARIE-CLAUDE HURTUBISE, c.o.,
syndic adjointe

YVES LECOURES, c.o.,
syndic adjoint

ROBERT TURBIDE, ps.éd.,
syndic adjoint

RAPPORT DU SYNDIC

Tableau 1	Bilan des dossiers traités au cours de l'exercice 2008-2009			
	Dossiers ouverts durant la période	Membres touchés	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2009
Enquêtes disciplinaires	30	30	29	22
Demandes d'information	8	–	6	2

Les sources des trente nouvelles demandes d'enquête sont énumérées au tableau qui suit (tableau 2).

Tableau 2	Sources des demandes d'enquête reçues en 2008-2009	
Sources	Orientation	Psychoéducation
Client ou sa famille	9	8
Employeur		1
Autres professionnels – collègues	3	4
Anonyme / informateur	1	1
CIP	–	3
Total	13	17

La nature principale des problèmes soumis à l'attention du bureau du syndic, dans le cadre de ces trente nouvelles demandes d'enquête, est présentée au tableau suivant (tableau 3).

Tableau 3	Motif principal des demandes d'enquête reçues en 2008-2009 (Codes et autres règlements)	
Motif principal*	Orientation	Psychoéducation
Insatisfaction quant au service rendu ou quant à l'approche utilisée	7	4
Problèmes d'attitude envers des collègues ou confrères	1	3
Manque de professionnalisme / éthique questionnée	1	–
Compétence / attitude générale / image de la profession	1	2
Bris de confidentialité / absence de consentement	2	3
Abus sexuel / atteinte à l'intégrité / liens amoureux <i>(Code des professions a.59.1 / Code de déontologie a.6, a.7)</i>	1	2
Délais indus à répondre à une demande du CIP	–	3
Total	13	17

* Il est à noter que plus d'un motif peut parfois être soulevé par un même demandeur, mais seul le motif principal est ici comptabilisé.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

LE MANDAT PRINCIPAL DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE EST D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC PAR L'ÉVALUATION DE LA PRATIQUE DES MEMBRES ET D'ASSURER LE MAINTIEN DE LA COMPÉTENCE ET DE LA QUALITÉ DES ACTES POSÉS PAR LES MEMBRES.

RÉUNIONS DES MEMBRES DE L'INSPECTION ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2008 ET LE 31 MARS 2009

- ▶ Au secteur orientation, le Comité a tenu six réunions régulières au cours de l'année.
- ▶ Au secteur psychoéducation, le Comité a tenu sept réunions régulières au cours de l'année.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

En vertu de l'article 14 du *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle*, le Comité a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2008-2009. Celui-ci a été approuvé par le Conseil d'administration de l'Ordre.

CRITÈRES RETENUS POUR IDENTIFIER LES MEMBRES VISÉS PAR L'INSPECTION :

SECTEUR ORIENTATION

- ▶ les membres qui possèdent un permis de pratique depuis cinq ans;
- ▶ les membres qui œuvrent en milieu scolaire, sélectionnés au hasard;
- ▶ les membres en exercice sélectionnés au hasard en fonction d'une répartition proportionnelle par régions et par secteurs de pratique;
- ▶ les membres non en exercice revenant à la pratique et les membres n'ayant jamais été inspectés lors des dernières années;
- ▶ les membres ayant répondu au questionnaire hors délai et sans entente particulière;

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

- ▶ les membres qui arrivent à cinq ans de pratique;
- ▶ les membres qui pratiquent en CSSS/CLSC, sélectionnés au hasard;
- ▶ les membres qui pratiquent en CRDI, sélectionnés au hasard;
- ▶ les membres qui pratiquent en milieu communautaire, sélectionnés au hasard;
- ▶ les membres actifs sélectionnés au hasard en fonction d'une répartition proportionnelle par régions et par secteurs de pratique;
- ▶ les membres revenant à la pratique après cinq ans d'inactivité (en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement* c.C-26, r.48.);
- ▶ les membres n'ayant jamais été inspectés lors des dernières années, sélectionnés au hasard.

QUESTIONNAIRES D'AUTOÉVALUATION DE LA PRATIQUE (2008)

Milieu de travail	C.O.	PS.ÉD.
Pratique privée	22	13
Centres jeunesse et centres de réadaptation	N/A	49
Milieu scolaire	104	83
Centres de la petite enfance	N/A	4
Milieu communautaire	29	12
Santé et services sociaux	4	66
Organismes gouvernementaux	7	3
Compagnies et entreprises	1	N/A
Total des questionnaires	167	230

MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

DIVISION ORIENTATION

SUZANNE LUCIER, c.o.,
présidente du Comité

ANITA CARON, c.o.
(jusqu'en septembre 2008)

CLAUDETTE CLÉMENT, c.o.

LOUISE DELISLE-LABERGE, c.o.

MONIQUE ST-AMAND, c.o.
(depuis décembre 2008)

YVON TROTTIER, c.o.

JOHANNE ROCRAY, c.o.,
coordonnatrice à l'inspection professionnelle et secrétaire

DIVISION PSYCHOÉDUCATION

RÉJEAN MERCIER, ps.éd.,
président de division

SERGE GOYETTE, ps.éd.

CLAIRE JUTRAS, ps.éd.

MIREILLE RIVERIN, ps.éd.

RÉJEAN THOMAS, ps.éd.

CLAUDE PAQUETTE, ps.éd.,
responsable de l'inspection et secrétaire

INSPECTEURS

SUZANNE GIRARD, c.o.

MARTINE LACHARITÉ, c.o.
(jusqu'en mai 2008)

JOHANNE VACHON, c.o.

JOHANNE ROCRAY, c.o.

LUCILLE DAVID, ps.éd.

SERGE GOYETTE, ps.éd.

RINA PETRETTA, ps.éd.

ROBERT SCOTT, ps.éd.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Résultats de l'envoi	C.O.	PS.ÉD.
Jugés répondre aux normes	54	115
Visites déterminées	65	61
Questionnaires reportés ou annulés	35	47
Situation spéciale	13	2
Le CIP ne peut se prononcer	N/A	2
Référés au syndic	0	2
Total	167	230

VISITES D'INSPECTION EFFECTUÉES AU 31 MARS 2009

Milieux de travail	C.O.	PS.ÉD.
Pratique privée	9	3
Centres jeunesse et centres de réadaptation	N/A	13
Milieu scolaire	37	38
Centres de la petite enfance	N/A	2
Milieu communautaire	14	7
Santé et services sociaux	1	16
Organismes gouvernementaux	N/A	N/A
Total des visites	61	79

Résultats des visites d'inspection	C.O.	PS.ÉD.
Répondant aux normes	27	35
Correctifs à apporter	25	29
Objets d'un suivi	4	10
Suivis avec obligations	4	3
Référé au syndic	0	1
Objet d'une inspection particulière	1	1
Total	61	79

INSPECTION PARTICULIÈRE

Pour le secteur orientation, une inspection particulière a été menée. Le Comité n'a pas recommandé au Conseil d'administration de l'Ordre de prendre de mesure en vertu de l'article 113 du *Code des professions*. Par contre, le membre devra apporter des correctifs à sa pratique professionnelle et une visite de suivi sera effectuée.

Concernant les inspections particulières, le Comité a recommandé au Conseil d'administration que les membres concernés complètent avec succès soit une formation en tenue de dossiers, soit une supervision clinique de 20 heures ou encore qu'ils suivent la formation sur l'exercice du jugement professionnel.

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE, SECTEUR ORIENTATION

Le Comité envisage pour la prochaine année, si les conditions sont favorables :

- ▶ de terminer le bilan des activités réalisées en inspection professionnelle depuis la réforme de l'inspection professionnelle;
- ▶ de poursuivre la réflexion amorcée quant à la manière d'adapter les outils et les méthodes d'évaluation de la pratique professionnelle en tenant compte de la diversité des secteurs d'activités, des tâches effectuées par les professionnels et des réalités et des particularités des différents milieux;
- ▶ de prévoir un mécanisme permettant la cueillette des besoins de formation continue des membres, à la suite des inspections, afin de les transmettre au responsable de la formation continue.

COMMENTAIRES SUR LES VISITES, SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

Les correctifs demandés concernent surtout la tenue des dossiers. Au fil des années, d'énormes progrès sont observés de ce côté, signe que les psychoéducateurs sont plus rigoureux dans cet aspect de leur pratique. Dans certains cas, un suivi permet de s'assurer que les correctifs ont été apportés. Lorsque le suivi s'accompagne d'une obligation, il peut s'agir de l'envoi de dossiers pour rendre compte des correctifs demandés, d'une formation en psychométrie ou portant sur la tenue de dossiers, ou encore d'une formation à propos des aspects déontologiques de la pratique.

CONSEIL DE DISCIPLINE

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 116 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE CONSEIL DE DISCIPLINE EST SAISI DE TOUTE PLAINTÉ FORMULÉE CONTRE UN PROFESSIONNEL POUR UNE INFRACTION AUX DISPOSITIONS DU *CODE DES PROFESSIONS* OU DES RÈGLEMENTS ADOPTÉS CONFORMÉMENT AU *CODE DES PROFESSIONS*.

SECTEUR ORIENTATION

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Conseil de discipline a entendu deux plaintes au secteur orientation pour lesquelles il a tenu cinq séances, dont deux par conférence téléphonique.

Dans la première plainte reçue durant le présent exercice, on reproche à l'intimé d'avoir, pendant la durée de la relation professionnelle, établi des liens intimes ou amoureux avec une cliente, contrevenant ainsi à l'article 7 du *Code de déontologie* et à l'article 59.2 du *Code des professions*. Le Conseil a déclaré l'intimé coupable et il a pris en délibéré la décision sur la sanction.

Pour ce qui est de la seconde plainte, les chefs d'infractions portaient sur l'article 59.1 du *Code des professions* pour avoir posé des gestes à caractère sexuel envers une étudiante ainsi qu'aux articles 2, 6, 7, 43 et 57 du *Code de déontologie*. Le Conseil a entendu les parties sur la sanction durant le présent exercice et il a rendu sa décision. L'intimé a été condamné à une radiation temporaire de trois ans à partir de la date de la radiation provisoire précédemment imposée et lui impose une limitation d'exercice de ses activités professionnelles auprès des personnes mineures pendant une période de cinq ans débutant à l'expiration de la période de radiation temporaire. Le Conseil a également ordonné que l'avis soit publié dans un journal, et ce, aux frais de l'intimé, en plus du paiement des entiers débours. La décision a été rendue dans les 90 jours de la prise en délibéré par le Conseil.

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte.

Dans chacun des secteurs, aucune recommandation n'a été faite au Conseil d'administration et aucune décision n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

CONSEIL DE DISCIPLINE
M^e JEAN-GUY LÉGARÉ, président
M^e GENEVIÈVE ROY, secrétaire

SECTEUR ORIENTATION
CHANTAL ALIE, c.o.
LUCILLE BÉDARD, c.o.
GERALD SCOTT CONROD, c.o.
ALICE HAVEL, c.o.
NOUSSINA RAHIM, c.o.
NORMA WASSERMAN, c.o.
HECTOR CAYA, c.o.

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION
YVES BOUFFARD, ps.éd.
RICHARD CHAGNON, ps.éd.
JACQUES GRÉGOIRE, ps.éd.
ANDRÉE LE BLANC, ps.éd.
DIANE MÉTAYER, ps.éd.

COMITÉ DE RÉVISION

LOUIS ROY, c.o., président

KATHY CAYER-DAIGLE, c.o.

FRANCINE CHASSÉ, c.o.

LOUISE MONAST, c.o.

ROLLAND STEBENNE, c.o.

JEAN HÉNAULT, ps.éd.

DOMINIQUE MARTINET, ps.éd.

LYNE CARRIER-DEMERS,
représentante du public nommée
par l'Office des professions

CLAIRE LAVERGNE,
représentante du public nommée
par l'Office des professions

RAYMOND PROULX,
représentant du public nommé
par l'Office des professions

M^e GENEVIÈVE ROY, secrétaire

COMITÉ DE RÉVISION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 123.3 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ DE RÉVISION A POUR FONCTION DE DONNER, À TOUTE PERSONNE QUI LE LUI REQUIERT ET QUI A DÉJÀ DEMANDÉ AU SYNDIC LA TENUE D'UNE ENQUÊTE, UN AVIS RELATIVEMENT À LA DÉCISION DU SYNDIC OU D'UN SYNDIC ADJOINT DE NE PAS PORTER PLAINTÉ CONTRE LE PROFESSIONNEL.

Il n'y a eu aucune demande d'avis présentée hors délai.

SECTEUR ORIENTATION

Le Comité s'est réuni deux fois durant l'exercice. Il a reçu deux demandes d'avis pour lesquelles il a maintenu la décision du syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline, et il a aussi réitéré la décision du syndic, dans le deuxième dossier, de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle.

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

Le Comité ne s'est pas réuni durant l'exercice.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'USURPATION DE TITRE

SECTEUR ORIENTATION

Nombre d'enquêtes complétées : 3

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

Nombre d'enquêtes complétées : 6

Aucune poursuite pénale n'a été intentée portant sur l'usurpation de titre.

CONCILIATION ET ARBITRAGE DE COMPTE

ARBITRAGE

JEAN-PIERRE HICK, c.o.

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Une demande de conciliation a été reçue; elle respectait le délai et n'a pas conduit à une entente.

Une demande d'arbitrage des comptes a été reçue dans les délais; il y a eu une audience avec un arbitre et le compte en litige a été maintenu.

COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE

LE COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE A POUR MANDAT D'EXAMINER LES DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME ET DE LA FORMATION, DE DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE RÉINSCRIPTION AU TABLEAU DES MEMBRES.

SECTEUR ORIENTATION

Le Comité des admissions par équivalence du secteur orientation a tenu six réunions, durant lesquelles il a :

- ▶ étudié 21 demandes d'admission par voie d'équivalence. Le Comité a recommandé la délivrance d'un permis restrictif temporaire au Comité exécutif pour 9 candidats, a exigé une formation supplémentaire à 6 candidats, a refusé l'équivalence à 3 candidats ne satisfaisant pas aux exigences et a recommandé la délivrance d'un permis sans condition à 3 d'entre eux ;
- ▶ étudié la candidature d'une candidate qui a déposé une demande d'admission plus de cinq ans après l'obtention de son diplôme. Le Comité a recommandé la délivrance d'un permis sans condition pour cette candidate ;
- ▶ étudié la candidature de 6 candidats qui ont déposé une demande de réinscription après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres pendant plus de cinq ans. De ceux-ci, 3 candidats ont été réinscrits sans condition et le Comité a recommandé d'imposer un stage aux 3 autres.

Demands de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	requis	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	requis qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	11	1	10	—	—
Hors du Canada	4	1	1	2	—
Au Québec	6	1	4	1	—

COMITÉ DES ADMISSIONS
PAR ÉQUIVALENCE

SECTEUR ORIENTATION

ROBER OUELLET, c.o.
SUZANNE TURGEON, c.o.
RICHARD LOCAS, c.o., secrétaire

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

SUZANNE BERNIER, ps.éd.
MARIE-HÉLÈNE GOULET, ps.éd.
JOSÉE LEHOX, ps.éd.
DOMINIQUE TRUDEL, ps.éd.,
secrétaire

Demands de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	au Canada	hors du Canada
Cours	6	—
Cours et stage	4	1

Demands de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	au Canada	hors du Canada
Cours	1	—
Cours et stage	2	3

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux Demands de délivrance

	requis	acceptées	refusées	requis qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	1	1	—	—
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du Code des professions	12	9	3	3

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

Le Comité des admissions par équivalence du secteur psychoéducation a tenu sept réunions, durant lesquelles il a :

- ▶ étudié 16 demandes d'admission par voie d'équivalence de formation. Le Comité a recommandé la délivrance d'un permis restrictif temporaire au Comité exécutif pour 6 candidats, a exigé une formation supplémentaire à 5 candidats et a refusé l'admission à 5 candidats ne satisfaisant pas aux exigences;
- ▶ étudié 38 dossiers se prévalant de l'article 6 du *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis*. Le Comité a recommandé la délivrance d'un permis restrictif temporaire au Comité exécutif pour 28 candidats, recommandé la délivrance d'un permis sans condition à 3 candidats. Les 7 autres candidats doivent compléter des heures de formation continue pour satisfaire aux exigences d'admission;
- ▶ étudié la candidature de 10 candidats qui ont déposé une demande d'admission plus de cinq ans après l'obtention de leur diplôme. Le Comité a recommandé la délivrance d'un permis sans condition à 9 d'entre eux et a recommandé la délivrance d'un permis et l'imposition d'un stage au dernier candidat;
- ▶ étudié la candidature de 6 candidats qui ont déposé une demande de réinscription après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres pendant plus de cinq ans. Le Comité a recommandé la délivrance d'un permis sans condition à 5 d'entre eux et a recommandé la délivrance d'un permis et l'imposition d'un stage à la dernière candidate.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	requis	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	requis qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	1	—	—	1	—
Hors du Canada	7	2	6	1	—
Au Québec	46	3	40	3	2

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	au Canada	hors du Canada
Cours	—	2
Cours et stage	—	4

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	au Canada	hors du Canada
Cours	—	—
Cours et stage	—	—

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance

	requis	acceptées	refusées	requis qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	4	4	—	—
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	38	34	4	3

ACTIONS MENÉES POUR FACILITER LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

L'Ordre a demandé, par le biais du Comité de la formation, une collaboration des universités pour permettre aux candidats d'aller compléter les exigences de l'Ordre. La difficulté de compléter les exigences requises semble être majeure.

L'Ordre a mis sur pied certaines formations, notamment en déontologie, mais le nombre de candidats présentant des demandes d'équivalence ne permet pas d'organiser des cohortes pour dispenser d'autres cours.

Nous avons aussi organisé des formations à distance ainsi que des formations par tutorat.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

	C.O.	PS.ÉD.
Demandes de permis reçues fondées sur la détention d'un diplôme (Article 184 du <i>Code des professions</i>)	122	121
Demandes de permis acceptées fondées sur la détention d'un diplôme	122	121
Demandes de permis refusées fondées sur la détention d'un diplôme	0	0
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance des équivalences de diplôme	0	0
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	15	24
Demandes de permis acceptées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	12	22
Demandes de permis refusées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	3	2

MEMBRES DU COMITÉ DE LA FORMATION, SECTEUR ORIENTATION

LAURENT MATTE, c.o., président du secteur orientation à l'OCCOPPQ

MARCEL MONETTE, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval, nommé par la CRÉPUQ

MARIE-CHANTAL GUÉDON, c.o., professeure à l'Université de Sherbrooke, nommée par la CRÉPUQ (jusqu'en mai 2008)

EDWIDGE DESJARDINS, c.o., professeure à l'Université du Québec à Montréal, nommée par la CRÉPUQ (depuis mars 2009)

ANDRÉE BÉRUBÉE, nommée par le MELS

MARTINE LACHARITÉ, c.o., directrice générale adjointe à l'OCCOPPQ

MEMBRES DU COMITÉ DE LA FORMATION, SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

MARCEL RENO, ps.éd., président du secteur psychoéducation à l'OCCOPPQ

LINE LEBLANC, ps.éd., professeure à l'UQO, nommée par la CRÉPUQ

LAURIER FORTIN, ps.éd., professeur à l'Université de Sherbrooke, nommé par la CRÉPUQ

MARIE-JOSÉE POTVIN, nommée par le MELS

RENÉE VERVILLE, c.o., M.A.P., directrice générale et secrétaire à l'OCCOPPQ, présidente du Comité

COMITÉ DE LA FORMATION

DIVISION ORIENTATION

Le Comité de la formation a tenu une réunion, le 3 décembre 2008. Cette rencontre, avec les représentants de toutes les universités offrant la formation initiale en orientation, a notamment permis d'échanger sur les répercussions que pourrait avoir l'obtention d'activités réservées pour les conseillers d'orientation et d'informer les membres du Comité des démarches quant à la dissolution de l'Ordre et du processus de création de deux ordres distincts. De plus, un compte-rendu des activités des groupes de travail et un bilan de la Semaine québécoise de l'orientation 2008 ont été présentés de même que la démarche d'identification de la pertinence sociale de la profession. Nous avons convenu de l'importance pour l'Ordre d'avoir une présence régulière auprès des étudiants en orientation et de travailler conjointement à un plan d'intégration des nouveaux membres afin de faciliter la transition entre la fin des études et l'intégration en emploi.

DIVISION PSYCHOÉDUCATION

Le Comité de la formation a tenu deux réunions, la première le 14 mai et la seconde le 21 novembre 2008. Ces rencontres, avec les représentants de toutes les universités offrant la formation initiale en psychoéducation, ont notamment permis d'échanger sur les répercussions que pourrait avoir l'obtention d'activités réservées pour les psychoéducateurs. De manière prospective, il a aussi été question, dans l'hypothèse d'une intégration des techniciens en éducation spécialisée au système professionnel, des niveaux de formation requis pour effectuer ces activités. Dans ce contexte de réforme, le Comité de la formation s'est principalement intéressé à la formation universitaire en évaluation, laquelle peut dorénavant s'appuyer sur le *Guide d'évaluation psychoéducative* (OCCOPPQ, juin 2008). Afin de poursuivre la réflexion, un comité de travail sur la formation en évaluation a été mis en place. Trois sessions de travail ont eu lieu entre décembre 2008 et mars 2009 au cours desquelles les programmes universitaires ont été analysés à la lumière des compétences exigées pour effectuer les activités prévues au projet de loi 21.

ACCREDITATIONS

ACCREDITATION À LA PRATIQUE DE LA PSYCHOTHÉRAPIE

L'Ordre reconnaît les membres qui ont complété une formation d'un niveau supérieur dans le champ de la psychothérapie par le moyen d'une accréditation.

Les membres qui reçoivent cette accréditation ont démontré qu'ils avaient acquis une approche cohérente et intégrée de la psychothérapie. Ils ont répondu à des exigences de formation théorique et pratique, et l'accréditation se veut une reconnaissance officielle de leur compétence.

Un comité est chargé d'étudier les demandes d'accréditation à la pratique de la psychothérapie et de faire des recommandations au Comité exécutif qui décerne cette accréditation. En 2008-2009, le Comité s'est réuni à dix reprises. Il a recommandé l'accréditation à la pratique de la psychothérapie de 20 membres, 13 conseillers d'orientation et 7 psychoéducateurs. Ces recommandations ont été entérinées par le Comité exécutif.

Au 31 mars 2009, l'Ordre comptait parmi ses membres accrédités à la pratique de la psychothérapie 72 conseillers d'orientation, 25 psychoéducateurs et un membre qui détient les deux permis.

ACCREDITATION À LA MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale, selon la *Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale*, ne peut être exercée que par des personnes accréditées. Les conseillers d'orientation sont parmi les professionnels pouvant être accrédités à la pratique de la médiation familiale.

L'Ordre est un des organismes accréditeurs et doit voir à ce que les candidats rencontrent les conditions d'obtention de l'accréditation. Afin de s'assurer d'une uniformité dans les études de dossiers, le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale a créé un comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale. Un conseiller d'orientation, représentant l'Ordre, siège sur ce comité.

Le Comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale a confirmé l'adéquation de la formation pour une conseillère d'orientation et la révocation d'une conseillère d'orientation. Le Comité exécutif a accrédité la conseillère d'orientation, sans engagement.

Au 31 mars 2009, l'Ordre comptait parmi ses membres actifs 19 conseillers d'orientation accrédités à la pratique de la médiation familiale.

COMITÉS D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES

LES COMITÉS D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES ASSURENT PLUSIEURS FONCTIONS. TOUT D'ABORD, ILS ALIMENTENT L'ORDRE QUANT AUX PRINCIPAUX ENJEUX PROFESSIONNELS ET STRATÉGIQUES PERTINENTS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DANS UN SECTEUR DE TRAVAIL PARTICULIER. AUSSI, SELON LA DEMANDE, ILS FORMULENT UN AVIS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE D'UN ASPECT DE L'EXERCICE DE SA MISSION. ENSUITE, CES COMITÉS FAVORISENT LE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX D'ÉCHANGE ET DE SOUTIEN ENTRE LES MEMBRES DE LA PROFESSION EXERÇANT DANS UN SECTEUR PARTICULIER, AINSI QUE LA CONCERTATION ENTRE LES MEMBRES APPELÉS À EXERCER LA PROFESSION DANS DES SECTEURS DE TRAVAIL COMPLÉMENTAIRES. ENFIN, ILS CONTRIBUENT À DIVERSES ACTIVITÉS VISANT À FAIRE CONNAÎTRE L'APPORT DE LA PROFESSION DANS DIFFÉRENTS DOMAINES ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES DEUX PROFESSIONS DANS LES SECTEURS PERTINENTS. LES COMITÉS D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES SE RÉUNISSENT ENVIRON QUATRE FOIS PAR ANNÉE. L'ORDRE COMPTE ACTUELLEMENT 15 COMITÉS D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES.

POUR LES DEUX SECTEURS

Comité de la formation continue

SECTEUR ORIENTATION

Comité du dossier-magazine *en pratique*, secteur orientation

Comité de pratique des c.o. dans les organisations

Comité d'orientation au primaire et secondaire

Comité sur la pertinence sociale

Comité pour le *Guide d'évaluation en orientation*

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

Comité des psychoéducateurs en milieu scolaire

Comité des psychoéducateurs en CSSS

Comité des psychoéducateurs en petite enfance

Comité des psychoéducateurs en pratique privée

Comité des psychoéducateurs en centre jeunesse

Comité des psychoéducateurs en santé mentale enfants, jeunes et familles

Comité des psychoéducateurs du secteur de la déficience intellectuelle

Comité du dossier-magazine *en pratique*, secteur psychoéducation

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE

Au secteur orientation, dix activités différentes ont été offertes au cours de l'année, et ce, dans plusieurs régions du Québec : Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Drummondville, Alma et Gatineau. À ces activités s'ajoute le colloque tenu à St-Hyacinthe en mai 2008 ainsi que la Journée de formation continue qui, à l'automne 2008, proposait aux conseillers d'orientation une réflexion autour du rôle-conseil.

Pour leur part, les psychoéducateurs ont pu choisir parmi dix activités qui leur ont été offertes, outre à Montréal et ses environs, à Trois-Rivières, Québec, Sherbrooke, Granby et Rimouski. De plus, la Journée de formation continue a permis à une

soixantaine d'entre eux de bénéficier d'un atelier sur le rôle-conseil. Finalement, la promotion de la trousse *Gang de choix* auprès des écoles primaires a généré l'organisation de trois sessions de formation sur l'animation de ce programme.

La formule de la formation à distance a toujours sa pertinence pour les membres qui ne peuvent assister aux séances offertes à différents endroits ou qui préfèrent une approche personnalisée. À l'hiver, un deuxième volet abordant les aspects pratiques de la tenue de dossiers s'est ajouté à celui déjà fort populaire sur les aspects déontologiques et réglementaires. Les premières inscriptions à cette nouvelle formation se feront au printemps 2009.

Secteur orientation	Séances tenues	Participants
Déontologie et pratique professionnelle : impacts du nouveau Code (6 heures)	1	40 c.o.
La rédaction de rapports (3 heures)	2	28 c.o. 2 étudiants associés
Démarrer une pratique privée (6 heures)	1	24 c.o.
Accompagner dans les Saisons de la Transition (12 heures)	1	13 c.o.
Bilan de compétences : regards croisés entre la théorie et la pratique (12 heures)	2	24 c.o. 1 étudiant associé
Sentiment d'efficacité personnelle et orientation (6 heures)	2	43 c.o.
Évaluer la personnalité (6 heures)	2	28 c.o. 1 étudiant associé
Intervenir efficacement auprès des clients de la CSST, SAAQ et autres programmes d'assurance (6 heures)	1	10 c.o.
Les c.o. et la reconnaissance des acquis et des compétences (6 heures)	1	24 c.o. 4 étudiants associés 3 non-membres
Médiation familiale, formation de base (60 heures)	1	4 c.o. 10 non-membres
Tenue de dossiers : aspects déontologiques et réglementaires (formation à distance) (20 heures)	N/A	5 c.o.
Colloque 2008 – Secteur orientation sous le thème en COmmun	1	550 c.o. 23 étudiants associés 22 non-membres
Total	15	793 c.o. 31 étudiants associés 35 non-membres

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE

Secteur psychoéducation	Séances tenues	Participants
Exercer son jugement professionnel (6 heures)	1	22 ps.éd.
Démarrer une pratique privée (6 heures)	1	16 ps.éd.
Formation de base en psychométrie (21 heures)	2	33 ps.éd. 3 candidats à l'admission
Achenbach (6 heures)	5	86 ps.éd. 3 candidats à l'admission 1 étudiant associé
Atelier d'interprétation CBCL (3 heures)	2	29 ps.éd.
Dominique interactif (3 heures)	2	31 ps.éd. 7 candidats à l'admission 1 étudiant associé
Le EDC et le Conners (6 heures)	1	31 ps.éd.
Évaluation psychoéducative (6 heures)	1	15 ps.éd.
Donner la parole aux parents (6 heures)	2	29 ps.éd. 1 étudiant associé
Gang de choix (5 heures)	3	23 ps.éd. 1 étudiant associé 32 non-membres
Tenue de dossiers : aspects déontologiques et réglementaires (formation à distance) (20 heures)	N/A	20 ps.éd.
Total	20	335 ps.éd. 13 candidats à l'admission 4 étudiants associés 32 non-membres

Secteurs orientation et psychoéducation	Séances tenues	Participants
Journée de formation continue 2008	1	35 c.o. 60 ps.éd. 2 étudiants associés 9 non-membres

GRAND TOTAL	36	828 c.o. 395 ps.éd. 37 étudiants associés 13 candidats à l'admission 76 non-membres
-------------	----	---

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
au 31 mars 2009



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION ET DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2009, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Société de participation de comptables agréés

Laval (Québec)

Le 11 mai 2009

ÉTAT DES RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

FONDS

	ADMINISTRATION			Assurance responsabilité	TOTAL 2009	TOTAL 2008
	Orientation	Psychoéducation	Total			
PRODUITS						
Cotisations	814 253 \$	1 193 673 \$	2 007 926 \$	– \$	2 007 926 \$	1 942 750
Admission	26 625	47 324	73 949	–	73 949	60 139
Intérêts	19 977	28 747	48 724	–	48 724	64 472
Publications	39 722	10 140	49 862	–	49 862	53 874
Activités de formation	270 680	63 850	334 530	–	334 530	213 622
Projet gangs de rue	–	73 418	73 418	–	73 418	175 180
Communauté virtuelle	30 000	–	30 000	–	30 000	–
Ristournes	–	–	–	28 822	28 822	31 851
Divers	24 803	16 036	40 839	–	40 839	14 687
	<u>1 226 060</u>	<u>1 433 188</u>	<u>2 659 248</u>	<u>28 822</u>	<u>2 688 070</u>	<u>2 556 575</u>
CHARGES						
Administration (Annexe A)	444 882	584 018	1 028 900	–	1 028 900	994 942
Surveillance (Annexe B)	178 722	193 782	372 504	–	372 504	333 033
Affaires professionnelles (Annexe C)	153 819	245 429	399 248	–	399 248	411 034
Formation (Annexe D)	202 173	102 909	305 082	–	305 082	285 450
Promotion et communication (Annexe E)	130 329	159 124	289 453	–	289 453	265 733
	<u>1 109 925</u>	<u>1 285 262</u>	<u>2 395 187</u>	<u>–</u>	<u>2 395 187</u>	<u>2 290 192</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ACTIVITÉS PARTICULIÈRES	116 135	147 926	264 061	28 822	292 883	266 383
ACTIVITÉS PARTICULIÈRES (Annexe F)	56 460	56 461	112 921	–	112 921	736
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>59 675 \$</u>	<u>91 465 \$</u>	<u>151 140 \$</u>	<u>28 822 \$</u>	<u>179 962 \$</u>	<u>265 647 \$</u>

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

FONDS

	ADMINISTRATION			Assurance responsabilité	TOTAL 2009	TOTAL 2008
	Affecté	Non Affecté	Total			
SOLDE AU DÉBUT	1 112 758 \$	– \$	1 112 758 \$	89 186 \$	1 201 944 \$	936 297 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(158 447)	309 587	151 140	28 822	179 962	265 647
Affectation au secteur psychoéducation	140 967	(140 967)	–	–	–	–
Affectation au secteur orientation	109 178	(109 178)	–	–	–	–
Affectation aux immobilisations	59 442	(59 442)	–	–	–	–
SOLDE À LA FIN	1 263 898 \$	– \$	1 263 898 \$	118 008 \$	1 381 906 \$	1 201 944 \$

BILAN
au 31 mars 2009

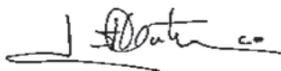
FONDS

	Administration	Assurance responsabilité	TOTAL 2009	TOTAL 2008
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	130 200 \$	– \$	130 200 \$	44 183 \$
Placements temporaires (note 3)	1 508 601	–	1 508 601	1 359 901
Débiteurs (note 4)	15 462	–	15 462	44 035
Stocks (note 5)	36 260	–	36 260	27 342
Frais imputables au prochain exercice	53 478	–	53 478	51 548
	<u>1 744 001</u>	<u>–</u>	<u>1 744 001</u>	<u>1 527 009</u>
PLACEMENT (note 6)	–	118 008	118 008	89 186
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	118 676	–	118 676	104 757
	<u>1 862 677 \$</u>	<u>118 008 \$</u>	<u>1 980 685 \$</u>	<u>1 720 952 \$</u>
PASSIF ET ACTIF NET				
À COURT TERME				
Créditeurs et charges à payer (note 8)	100 002 \$	– \$	100 002 \$	74 647 \$
Produits perçus d'avance	498 777	–	498 777	444 361
	<u>598 779</u>	<u>–</u>	<u>598 779</u>	<u>519 008</u>
ACTIF NET (note 9)	<u>1 263 898</u>	<u>118 008</u>	<u>1 381 906</u>	<u>1 201 944</u>
	<u>1 862 677 \$</u>	<u>118 008 \$</u>	<u>1 980 685 \$</u>	<u>1 720 952 \$</u>
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 12)				

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



MARCEL RENOUE, ps.éd.,
président du secteur psychoéducation
de l'OCCOPPQ, président de l'Ordre



LAURENT MATTE, C.O.,
président du secteur orientation de
l'OCCOPPQ, vice-président de l'Ordre

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé au 31 mars 2009

	2009	2008
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	179 962 \$	265 647 \$
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	45 523	56 483
	225 485	322 130
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	97 496	(21 094)
	322 981	301 036
 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'un placement	(28 822)	(31 851)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(59 442)	(121 720)
	(88 264)	(153 571)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	234 717	147 465
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 404 084	1 256 619
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 638 801 \$	1 404 084 \$
 Constitués de :		
Encaisse	130 200 \$	44 183 \$
Placements temporaires	1 508 601	1 359 901
	1 638 801	1 404 084 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2009

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est constitué en vertu du *Code des professions du Québec*. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation et de psychoéducation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice des deux professions et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, conséquemment exempté de l'impôt.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

STOCKS

Les stocks de papeterie et fournitures de bureau sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS).

PLACEMENTS

Les placements temporaires sont des actifs financiers détenus à des fins de transactions et représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. Ils sont constatés à la valeur marchande selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel il se produit.

Les placements à long terme sont présentés au coût et réduits en cas de perte de valeur durable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Ordre a adopté la politique de passer à la dépense les immobilisations corporelles de moins de 1 000 \$ et d'amortir les immobilisations dont le coût est supérieur à 1 000 \$ selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée prévue d'utilisation comme suit :

		Matériel informatique	
Améliorations locatives	5 ans	Logiciels	5 ans
Mobilier et équipement	5 ans	Autres	3 ans

CONSTATATION DES PRODUITS

Cotisations des membres

Les cotisations et les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Abonnements et autres revenus

Les produits provenant des abonnements et des autres revenus sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2009

3 PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Unités de fonds mutuels (valeur du marché de 1 508 601 \$; 1 359 901 \$ en 2008)	1 508 601 \$	1 359 901 \$

4 DÉBITEURS

	2009	2008
Clients et divers	15 462 \$	8 799 \$
Subvention	–	35 236
	15 462 \$	44 035 \$

5 STOCKS

	2009	2008
Papeterie et fournitures de bureau	36 260 \$	27 342 \$

6 PLACEMENT

Le placement est constitué de sommes en dépôt dans le fonds de stabilisation des primes gérées par « La Capitale assurances générales », portant intérêts au taux des obligations du Canada, terme de 5 ans, en date du jour du calcul, soit le 30 septembre et le 31 mars de chaque année, diminué ou majoré de ½ % à 1 % selon le total du fonds.

7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2009 Valeur nette	2008 Valeur nette
Améliorations locatives	12 568 \$	11 493 \$	1 075 \$	2 151 \$
Mobilier et équipement	119 283	117 314	1 969	3 106
Matériel informatique	189 427	73 795	115 632	99 500
	321 278 \$	202 602 \$	118 676 \$	104 757 \$

8 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2009	2008
Fournisseurs et frais courus	61 759 \$	51 354 \$
Salaires à payer	6 823	2 941
Taxes à la consommation	31 420	20 352
	100 002 \$	74 647 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2009

9 ACTIF NET

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Immobilisations	118 676 \$	104 757 \$
Affecté au fonds de réserve	500 000	500 000
Affecté au secteur psychoéducation	280 767	214 801
Affecté au secteur orientation	177 377	143 200
Affecté au fonds d'assurance responsabilité	118 008	89 186
Affecté à l'exercice subséquent (projet de séparation)	187 078	150 000
	<u>1 381 906 \$</u>	<u>1 201 944 \$</u>

Le fonds d'assurance responsabilité provient des ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par « La Capitale assurances générales » en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures.

10 VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Débiteurs	28 573 \$	(38 274)
Stocks	(8 918)	8 003
Frais imputables au prochain exercice	(1 930)	23 248
Créditeurs et charges à payer	25 355	(12 017)
Produits perçus d'avance	54 416	(2 054)
	<u>97 496</u>	<u>(21 094)</u>

11 RÉGIME DE RETRAITE DES SALARIÉS

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié au Trust Banque Nationale. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élèvent à 43 837 \$ et 13 043 \$ (38 285 \$ et 12 811 \$ en 2008) respectivement.

12 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

LOCATION DE BUREAUX

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant le 31 décembre 2011, pour un montant minimal de 1 193 770 \$. Les loyers minimaux pour les trois prochains exercices sont les suivants :

2010	122 519 \$	2011	122 519 \$	2012	91 889 \$
------	------------	------	------------	------	-----------

Ce bail comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'Ordre pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2009

LOCATION D'UN COPIEUR

L'Ordre a signé un contrat de location pour un copieur-télécopieur pour un montant total de 55 923 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 2 542 \$ échéant en décembre 2010. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2009 est de 15 251 \$. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'établissent comme suit :

2010	10 168 \$	2011	5 083 \$
------	-----------	------	----------

LOCATION D'UN TIMBREUR ET D'UNE BALANCE POSTALE

L'Ordre a signé un contrat de location pour un timbreur avec compteur et une balance postale pour un montant total de 21 184 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 963 \$ échéant en août 2010. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2009 est de 4 815 \$. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'établissent comme suit :

2010	3 852 \$	2011	963 \$
------	----------	------	--------

13 INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE CRÉDIT

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses comptes débiteurs. De plus, l'Ordre n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Étant donné que les produits d'intérêts générés par la gestion des excédents temporaires de liquidités ne constituent qu'un revenu accessoire pour l'Ordre, les risques associés à une variation des taux d'intérêts sont minimes.

JUSTE VALEUR

Les valeurs comptables des actifs et passifs financiers à court terme constituent une estimation raisonnable des justes valeurs en raison de l'échéance relativement rapprochée de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des éléments à long terme ne sont pas disponibles au prix d'un effort raisonnable.

14 ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

L'Ordre a entrepris des démarches auprès de l'Office des professions afin d'en arriver à la création de deux ordres distincts pour les conseillers d'orientation et les psychoéducateurs. Advenant la séparation des deux secteurs de l'Ordre, l'actif net sera partagé de la façon suivante : 60 % pour le secteur psychoéducation et 40 % pour le secteur orientation.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

FONDS

	ADMINISTRATION			Assurance responsabilité	TOTAL 2009	TOTAL 2008
	Orientation	Psychoéducation	Total			
ANNEXE A – administration						
Salaires	149 880 \$	200 857 \$	350 737 \$	– \$	350 737 \$	337 722 \$
Avantages sociaux	34 114	46 287	80 401	–	80 401	64 080
Frais de représentation et de déplacements	7 353	23 514	30 867	–	30 867	35 361
Frais de perfectionnement	1 282	2 101	3 383	–	3 383	5 059
Honoraires	62 004	70 950	132 954	–	132 954	106 803
Loyer et aménagements	65 253	79 754	145 007	–	145 007	150 047
Taxes et assurances	2 804	3 427	6 231	–	6 231	8 792
Impression	12 745	18 774	31 519	–	31 519	32 554
Photocopieur	3 983	4 121	8 104	–	8 104	6 015
Frais de courrier	29 950	54 193	84 143	–	84 143	55 144
Télécommunications	7 769	9 330	17 099	–	17 099	15 337
Entretien et équipement de bureau	76	77	153	–	153	293
Fournitures de gestion informatisée	11 134	15 343	26 477	–	26 477	17 864
Frais de programme	862	861	1 723	–	1 723	3 832
Fournitures de bureau	532	532	1 064	–	1 064	1 182
Intérêts et frais bancaires	1 772	1 773	3 545	–	3 545	2 842
Divers	751	751	1 502	–	1 502	1 955
Honoraires professionnels	13 828	11 973	25 801	–	25 801	18 558
Frais au Comité exécutif et Conseil d'administration	23 782	23 782	47 564	–	47 564	50 143
Cotisations à d'autres associations	11 055	11 642	22 697	–	22 697	23 859
Abonnements et documentation	747	771	1 518	–	1 518	1 017
Amortissement des améliorations locatives	538	538	1 076	–	1 076	2 514
Amortissement du matériel informatique	2 099	2 099	4 198	–	4 198	51 389
Amortissement du mobilier et équipement	569	568	1 137	–	1 137	2 580
	444 882 \$	584 018 \$	1 028 900 \$	– \$	1 028 900 \$	994 942 \$

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

FONDS

	ADMINISTRATION			Assurance responsabilité	TOTAL 2009	TOTAL 2008
	Orientation	Psychoéducation	Total			
ANNEXE B – surveillance						
ADMISSION						
Salaires	16 749 \$	24 103 \$	40 852 \$	– \$	40 852 \$	39 153 \$
Avantages sociaux	2 602	3 744	6 346	–	6 346	6 339
Frais généraux	3 985	8 241	12 226	–	12 226	9 403
	<u>23 336</u>	<u>36 088</u>	<u>59 424</u>	<u>–</u>	<u>59 424</u>	<u>54 895</u>
INSPECTION PROFESSIONNELLE						
Salaires	44 168	18 929	63 097	–	63 097	89 213
Avantages sociaux	6 558	2 811	9 369	–	9 369	14 190
Honoraires	17 967	45 450	63 417	–	63 417	53 241
Frais de représentation et de déplacements	6 794	10 891	17 685	–	17 685	14 844
Frais généraux	6 956	6 669	13 625	–	13 625	12 634
	<u>82 443</u>	<u>84 750</u>	<u>167 193</u>	<u>–</u>	<u>167 193</u>	<u>184 122</u>
BUREAU DU SYNDIC ET DISCIPLINE						
Salaires	5 109	5 109	10 218	–	10 218	9 962
Avantages sociaux	806	806	1 612	–	1 612	1 568
Honoraires	43 345	43 345	86 690	–	86 690	58 022
Frais de représentation et de déplacements	3 549	3 549	7 098	–	7 098	4 525
Frais généraux	5 302	5 302	10 604	–	10 604	8 541
Frais légaux	14 832	14 833	29 665	–	29 665	11 398
	<u>72 943</u>	<u>72 944</u>	<u>145 887</u>	<u>–</u>	<u>145 887</u>	<u>94 016</u>
	<u>178 722 \$</u>	<u>193 782 \$</u>	<u>372 504 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>372 504 \$</u>	<u>333 033 \$</u>

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

FONDS

	ADMINISTRATION			Assurance responsabilité	TOTAL 2009	TOTAL 2008
	Orientation	Psychoéducation	Total			
ANNEXE C – affaires professionnelles						
Salaires	87 278 \$	136 221 \$	223 499 \$	– \$	223 499 \$	179 162 \$
Avantages sociaux	12 300	7 864	20 164	–	20 164	17 871
Frais de représentation et de déplacements	3 239	2 686	5 925	–	5 925	7 094
Projet gangs de rue	-	52 364	52 364	–	52 364	172 798
Frais généraux	39	195	234	–	234	281
Activités en région	-	-	-	–	-	137
Frais des comités	11 579	16 879	28 458	–	28 458	22 375
Communauté virtuelle	27 384	-	27 384	–	27 384	-
Maintien du répertoire d'outils	12 000	29 220	41 220	–	41 220	11 316
	153 819 \$	245 429 \$	399 248 \$	– \$	399 248 \$	411 034 \$
ANNEXE D – formation						
Salaires	23 623 \$	40 763 \$	64 386 \$	–	64 386 \$	94 611 \$
Avantages sociaux	4 150	7 162	11 312	–	11 312	15 029
Frais de déplacements	4 443	3 928	8 371	–	8 371	7 228
Frais du colloque	128 069	994	129 063	–	129 063	99 761
Formation continue	41 888	50 062	91 950	–	91 950	68 821
	202 173 \$	102 909 \$	305 082 \$	– \$	305 082 \$	285 450 \$

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

FONDS

	ADMINISTRATION			Assurance responsabilité	TOTAL 2009	TOTAL 2008
	Orientation	Psychoéducation	Total			
ANNEXE E – promotion et communications						
Salaires	60 343 \$	64 127 \$	124 470 \$	– \$	124 470 \$	112 405 \$
Avantages sociaux	8 020	8 523	16 543	–	16 543	16 755
Frais de représentation et de déplacements	127	498	625	–	625	2 620
Participation aux salons	5 403	5 828	11 231	–	11 231	5 988
Promotion et publicité	34 751	23 064	57 815	–	57 815	69 627
Frais généraux	5 113	6 538	11 651	–	11 651	6 256
Publications	9 599	10 554	20 153	–	20 153	15 312
Autres publications	4 528	37 548	42 076	–	42 076	36 770
Site Internet partie membres	2 445	2 444	4 889	–	4 889	–
	130 329 \$	159 124 \$	289 453 \$	– \$	289 453 \$	265 733 \$
ANNEXE F – activités particulières						
Projet de séparation	36 098 \$	36 099 \$	72 197 \$	–	72 197 \$	736 \$
Projet informatique	20 362	20 362	40 724	–	40 724	–
	56 460 \$	56 461 \$	112 921 \$	– \$	112 921 \$	736 \$

Une charge d'amortissement au montant de 39 112 \$ est incluse dans le compte « projet informatique ».

